

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
-Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs
aménagement cyclables sur le territoire de la
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**

CP/2020/152

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Les projets d'aménagement de liaisons cyclables s'inscrivent dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Ces projets ambitionnent de compléter le maillage d'aménagements cyclables sur le territoire, d'une part en raccordant la Commune de Marckolsheim à l'itinéraire structurant du canal du Rhône au Rhin, et d'autre part en reliant les réseaux d'aménagements cyclables Haut-Rhinois et Bas-Rhinois.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 49 500 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et l'Office de Tourisme du Grand Ried, ainsi que d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie,...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud le 28/02/2018

1. Contexte et ambition du projet

Depuis son premier Plan Vélo de 1992, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales du territoire sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour la réalisation d'itinéraires complémentaires, dits de maillage local. Les itinéraires structurants ont également vocation à jouer leur rôle de diffuseur de flux touristiques. Les projets portés par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim rentrent dans le cadre de l'articulation proposée par le Département (itinéraires structurants – itinéraires locaux complémentaires) et va permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et va participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur.

2. Description du projet

- Réalisation de la liaison Marckolsheim – Canal du Rhône au Rhin

Le projet prévoit la réalisation de bandes cyclables le long de la RD608 sur un linéaire de 200m. Cette liaison permettra de connecter la commune de Marckolsheim à l'itinéraire structurant départemental situé juste à côté. Cette liaison jouera également un rôle de diffuseur touristique, le canal du Rhône au Rhin (EuroVelo 15) étant l'un des itinéraires cyclables les plus fréquentés d'Alsace.

Enfin, cette réalisation permettra une sécurisation complète des déplacements à vélo entre Ohnenheim et Marckolsheim (maillon manquant)

- Réalisation de la liaison Elsenheim (67) – Grussenheim (68)

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable en site propre entre les 2 communes situées de part et d'autre de la limite départementale Haut-Rhin/Bas Rhin. Outre la sécurisation des déplacements doux entre ces communes, cette liaison permettra d'une part aux habitants de Grussenheim d'accéder aux services de Marckolsheim qui représente un pôle d'attraction fort, d'autre part, elle offrira aux cyclotouristes une possibilité supplémentaire de traverser le territoire. Cette liaison permet également une interconnexion entre les réseaux cyclables existants du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le linéaire du projet est de 1 000 m environ dont la moitié sur le territoire Bas-Rhinois.

3. Plan de financement

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|---|------------------|-------------------------|------------------|
| Liaison Elsenheim – Grussenheim (partie Bas-Rhinoise) | 95 850 € | Département du Bas-Rhin | 49.500 € |
| Jonction Marckolsheim CRR | 103 720 € | CCRM | 150.070 € |
| TOTAL | 199 570 € | TOTAL | 199 570 € |

- Réalisation de la liaison Marckolsheim – Canal du Rhône au Rhin

Le coût du projet s'élève à 103 720 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 20 745 €, soit 20% du coût du projet, au titre du critère « constitue une jonction vers un itinéraire structurant départemental » (itinéraire du canal du Rhône au Rhin)
- Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim : 82 975 €

- Réalisation de la liaison Elsenheim – Grussenheim

Le coût du projet sur la partie Bas-Rhinoise s'élève à 95 850 € HT (50 % du linéaire pour un coût total de 191 700 € HT). Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 28 755 €, soit 30% du coût du projet, au titre du critère « constitue une interconnexion entre réseaux cyclables départementaux » (projet situé sur la frontière Haut-Rhin – Bas-Rhin)
- Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim : 67 095 €

4. Incidences financières

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|---------------------|---|-----------------|--|-----------------|
| FAED 2018/1 | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 90 000 000,00 € | 19 090 821,00 € | 49 500,00 € |

La contribution du Département suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de

l'emploi, de la mise en tourisme

- Contribution financière à hauteur de 49 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim une subvention d'un montant de 49 500 € maximum. Le montant de la subvention serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, l'Office de Tourisme du Grand Ried et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim dont le projet est joint en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables ;

- Décide, dans le cadre de ses compétences, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;

- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 20 745 € à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pour le projet de réalisation de la liaison Marckolsheim - canal du Rhône au Rhin ;

- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 28 755 € à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pour le projet de réalisation de la liaison Elsenheim - Grussenheim ;

- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projets de liaisons cyclables à conclure entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, l'Office de Tourisme du Grand Ried et le Département du Bas-Rhin ;

- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;

- Autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY